

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Vous organisez une manifestation sur la voie publique et souhaitez que le stationnement et/ou la circulation soient réglementées ou interdites (un arrêté d'occupation du domaine public devra être impérativement délivré par la police municipale pour cet évènement).

DATE :	<input type="checkbox"/> Étang
HORAIRES :	<input type="checkbox"/> Place de la Cabregrade
de	<input type="checkbox"/> Donjon St Michel
à	<input type="checkbox"/> Ferrage
	<input type="checkbox"/> Boulodrome
	<input type="checkbox"/> Stade
	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser)

Date : _____ Signature du demandeur :

RÉPONSE À LA DEMANDE : Pour des raisons d'organisation, aucune demande ne pourra être accordée à moins de 15 jours calendaires de la manifestation.
Aucune demande ne sera considérée comme acquise sans une réponse formelle de la mairie.

Date :	<input type="checkbox"/> acceptée	<input type="checkbox"/> refusée	<input type="checkbox"/> arrêté
municipal produit			
<u>Visa du Maire ou de son délégué</u>		<u>Visa du Service Technique</u>	